BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION AU CPM

Saison 2017-2018

PHOTO

<u>Important :</u> Certificat médical OBLIGATOIRE en 1ère adhésion

<u>Réservé au Club</u> :

Groupe ► 0. Lundi 0. Mardi 0. Mercredi 0. Jeudi 0. Samedi

Nom :...................................... **Prénom** : ....

Téléphone : .... **Adresse Facebook** : ....

Date de Naissance : .... Lieu : ....

Adresse :

… …
… … … … … … … … …

Code Postal : ....**Ville** : ....

Adresse e-mail : .... (uniquement pour diffuser de l'information - veuillez SVP vous appliquez à écrire)

Nota : Passé trois cours d'essai, nous ne procéderons à aucun remboursement de l'adhésion (quel qu'en soit le motif).

Voulez-vous une facture ? Oui / Non
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter (disponible sur notre site à l'URL suivante :

http://www.le-club-de-palmes-de-montpellier.com **ou sur simple demande par mail)**

Fait à Castelnau-Le-Lez, le : / / 2018-19 (barrez la mention inutile) **Signature (pour tous)** :

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné (e) (Nom et prénom) :

Autorise mon enfant (Nom et prénom) :
À pratiquer la nage avec palmes à l'A.S. CPM pour la saison 2017/2018

Signature (pour Tuteur) :

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION AU CPM

**Entourer l'option choisie et barrez les mentions inutiles*

Montant cotisation annuelle du CPM

Tarif entraîneur / formateur Bénévole: ……***Gratuit*** *(05 entraînements dans l'année ou 1 PSE1 minimum/an)*

Tarif famille : ……..……..……**130 €** (3 personnes minimum)

Tarif réduit : ……..……**160 €** (Renouvellement, couple, enfant - de 16 ans, adhésion après le 01/01, titulaire BNSSA)

Tarif normal : ……..……..… **210 €** (1ère adhésion, adhésion après le 01/10, MNS, autres cas)

<u>Formation BNSSA (voir descriptif et conditions de remboursementsur site internet)</u>**

Pack Solidaire …… **100** € *(formation subventionnée)*

Recyclage BNSSA …… **160 €**

Pack BNSSA …….. **210** €

Pack BNSSA+…… **275** €

Pack COMPLET ……**420** €

Pack INTEGRAL …….. **590** €

Pack SPEED ……. **420 € à 1990 € * *** (voir détail sur site internet)

<u>Pack à acheter (payable en 12 x sans frais sur le site internet du club)</u>

Pack MNS Auto-entrepreneur…… **300** € *(Inscription SOS BEESAN, Révision PSE1, Assurance professionnelle)*

<u>Matériel à acheter</u>

Se connecter sur la boutique du club :

https://www.le-club-de-palmes-de-montpellier.com/boutique-cpm

Documents à fournir lors de l'inscription : le présent document accompagné d'un Certificat médical d'aptitude à la nage avec palmes et apnées, d'une photo d'identité récente, d'une adresse e-mail, règlement de l'adhésion par CB sur le site internet du club : https://www.helloasso.com/associations/club-de-palmes-de-montpellier/adhesions/adhesion-cpm. ou *Chèques à l'ordre **du Club de Palmes de Montpellier**.*

BULLETIN INDIVIDUEL D'ADHÉSION AU CPM

REGLEMENT DU CPM

Article 1 : Chaque adhérent du CPM pratiquant la nage avec palmes, le secourisme ou tout autre activité doit respecter la réglementation en vigueur, le règlement des installations mises à disposition du Club et de manière générale la loi française.

Article 2 : Les adhérents doivent respecter les consignes de leurs entraineurs. Il doivent respecter la tenue prévue par le règlement des piscine de l'agglomération (maillot de bain et bonnet de bain obligatoires)

Article 3 : Les adhérents doivent porter à la connaissance du club toute modification ou fait médical pouvant interférer dans la gestion des entrainements. Ils doivent être aptes médicalement à l'entrainement de la natation et nage avec palmes ou tout autre activité effectuée dans le club

Article 4 : Chaque adhérent accepte lors de son adhésion au club, l'utilisation de leur droit à l'image dans le cadre de l'activité du Club de Palmes de Montpellier. De fait aucun recours ne sera possible postérieurement à leur adhésion pour des photographies ou films visibles sur le site du CPM ou dans les journaux d'informations sportives et autres. L'adhérent, dans le cas où il désire ne pas apparaître sur un support médiatique quelconque peut en aviser le Président du Club qui veillera à l'anonymat de la personne si c'est possible ou au retrait de la photographie ou film si nécessaire.

Article 5 : L'adhérent est considéré ayant intégré le club de la souscription (ou de l'utilisation régulière des installations dans le cadre de l'activité) jusqu'à la fin de l'année scolaire (en principe le 15 juin de l'année). Le paiement de la cotisation, et /ou l'édition de la fiche d'inscription ou la représentation d'un intermédiaire du Club de type associatif vaut comme adhésion après acceptation du président du CPM.

Article 6 : Le Club se réserve le droit sans pour autant rembourser la cotisation ou devoir une quelconque indemnité, d'expulser un adhérent en cas de non respect du règlement Intérieur ou de celui des piscines utilisés

Article 7 : Au bout de 3 entrainements, la cotisation annuelle du Club est acquise et ne sera pas remboursée en cas de départ d'un adhérent pour quelque raison que ce soit, ou pour fin d'activité du club . Les frais d'inscription ou de formation ne sont jamais remboursés (Adhésion CPM= 40 €)

Article 8 : Toute personne du club peut demander à tout moment une copie du présent règlement (par fax, mail, ou courrier). Celui-ci est également disponible au téléchargement sur le site internet du CPM à l'adresse : http://www.le-club-de-palmes-de-montpellier.com

Article 9 : (renouvellement du certificat médical)

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM] .....

*Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

***Date et signature du sportif** :*

Pour les mineurs :

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM],..... , en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM].....Atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*
Date et signature du représentant légal

Adresse de correspondance : CPM (M.Giambalvo) 45 avenue des vénus 34170 Castelnau-Le-Lez
http://www.le-club-de-palmes-de-montpellier.com / https://www.facebook.com/cpmontpellier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa
N°15699*01

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.